



T 450 471-2819 F 450 471-6984

2955, boulevard de la Pinière, Terrebonne QC J6X 0A3

MATERNELLE	
Frais d'inscription	200 \$ (non remboursables)
Frais d'activités d'éveil	8 220 \$
Autres frais	
Sorties éducatives	250 \$
Matériel d'art	88 \$
Matériel pédagogique	195 \$
 <p>Frais payables en 10 versements (1^{er} septembre au 1^{er} juin) Frais d'activités d'éveil admissibles à 100 % aux crédits d'impôt Un spécimen de chèque requis</p>	

PRIMAIRE	
Frais d'inscription	200 \$ (non remboursables)
Frais de scolarité	6 200 \$
Frais de surveillance	1 845 \$
Autres frais	
Sorties éducatives	250 \$
Matériel pédagogique et applications*	357 \$
*Seesaw, HopHop, Netmaths, IXL; RazKids, Dates des choix, etc.	
<p>Frais payables en 10 versements (1^{er} septembre au 1^{er} juin) Frais de surveillance admissibles à 100 % aux crédits d'impôt Un spécimen de chèque requis</p>	

SERVICE DE GARDE			
Nombre de jours par semaine	Diner (frais mensuels)	Avant 7 h 50* (frais mensuels)	Après 16 h 30** (frais mensuels)
5	88 \$	88 \$	88 \$
4	70 \$	70 \$	70 \$
3	53 \$	53 \$	53 \$
2	35 \$	35 \$	35 \$
1	18 \$	18 \$	18 \$
à la présence			
	7 \$	7 \$	7 \$
<p>* entre 6 h 30 et 7 h 50 ** entre 16 h 30 et 18 h</p> <p>Frais payables en 10 versements Frais de service de garde admissibles à 100 % aux crédits d'impôt Référez-vous au document « Sommaire des paiements »</p>			

CONTRIBUTION	
Équipements sportifs	
Payable <u>une seule fois par élève</u> , pour toute la durée de sa scolarité à Vision. Montant non remboursable, mais payable en 10 versements lors de sa première année de fréquentation.	
Maternelle - 4 ^e année	500 \$
5 ^e année	350 \$
6 ^e année	250 \$
Fonds d'immeuble	
	1 500 \$
Payable <u>une seule fois par famille</u> , lors de la première année de fréquentation, en 10 versements. Ce montant est remboursable lorsque le dernier enfant de la famille quitte l'école Vision.	
<p>Renseignez-vous auprès de la direction de l'école pour les détails de ces frais.</p> 	

NOTE

Rabais de 250 \$ pour le 2^e enfant et de 500 \$ pour le 3^e enfant d'une même famille fréquentant le primaire.
Service de diner chaud et collation préparés sur place par « Bedons santé » offert moyennant un supplément.
Identifiez le spécimen de chèque au nom de votre enfant.